

tres à la construction des ponts et des chemins, au creusement de puits d'utilité publique, à l'établissement de services de traversiers et autres, ce qui n'a laissé que \$110,000 pour l'administration civile, la confection des lois, les tribunaux civils, et ainsi de suite. Ces chiffres, il me semble, justifient les remarques élogieuses de la part du ministre de l'Intérieur concernant l'excellence de l'administration actuelle.

Je dirai un mot d'une question qui concerne les colons venus de l'étranger et qui a été mise sur le tapis. Le député de Lennox s'est enquis de mesures prises pour l'éducation des Doukhobortses, dont plusieurs sont établis dans les Territoires. La manière dont il a posé sa question me fait croire qu'il était d'opinion que le gouvernement devrait consacrer un certain montant et prendre des mesures pour s'assurer que l'éducation des Doukhobortses ne sera pas négligée.

Je ne suis guère au courant de cette question, mais je sais que les membres du gouvernement local se sont abouchés avec les représentants de ces immigrants, et, bien que je crois que l'éducation des Doukhobortses présente et présentera de grandes difficultés, eu égard à leurs coutumes et à leurs croyances, le passé du gouvernement local nous donne, à mon avis, raison de croire qu'il est parfaitement en état de surmonter les obstacles qui se présentent.

Les députés comprennent que, dans une contrée où des immigrants de l'étranger viennent s'établir d'année en année—and depuis le commencement de la colonisation des Territoires du Nord-Ouest, chaque année, un grand nombre d'étrangers venus d'Europe s'y sont fixés—les autorités ont à résoudre des problèmes plus ou moins compliqués. Dans le passé, le gouvernement local s'est montré à la hauteur des circonstances, et, bien qu'il faille une certaine somme de patience quand il s'agit d'un peuple aussi singulier que les Doukhobortses, nous pouvons considérer qu'il est en mesure de résoudre les problèmes qui se présenteront. Je craindrais que le gouvernement des Territoires ne prît ombrage à juste titre si ce parlement s'immisçait dans le domaine de l'éducation, s'arrogeait le pouvoir de s'occuper de questions qui lui ont été confiées il y a plusieurs années. Cette Chambre, il est vrai, a le pouvoir d'examiner les difficultés qui se présentent quand il s'agit d'un peuple aussi singulier que les Doukhobortses, mais cet examen ne fera que ressortir davantage combien il est nécessaire de fournir au gouvernement local des ressources qui lui permettent de s'occuper de ces gens et d'obtenir de bons résultats.

Je me propose, M. l'Orateur, avec la permission de la Chambre, de jeter un rapide coup d'œil sur l'histoire politique des Territoires du Nord-Ouest. Les hommes d'Etat qui se sont réunis à Québec en 1865—les pères de la confédération—avaient en vue l'organisation de ces Territoires; et de l'une des

résolutions adoptées à cette époque, j'extrait la phrase suivante :

Des dispositions étant faites pour admettre dans l'union, à des conditions équitables, Terre-neuve, le Territoire du Nord-Ouest, la Colombie Anglaise et Vancouver, aux conditions qui seront déterminées par le parlement fédéral et approuvées par Sa Majesté.

Quant à la prétention que les dépenses encourues relativement aux Territoires du Nord-Ouest, y compris la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, devraient être entièrement portées au compte des Territoires du Nord-Ouest, permettez-moi de citer une autre partie de la résolution pour démontrer quelle était l'intention des pères de la confédération sur ce sujet :

La convention considère les communications avec les Territoires du Nord-Ouest et les améliorations nécessaires au développement du commerce du Grand Ouest avec la mer comme étant de la plus haute importance pour les provinces confédérées.

Ainsi, l'opinion des pères de la confédération sur les dépenses qu'il faudrait faire dans les Territoires du Nord-Ouest, étaient que ces dépenses ne seraient pas tant faites pour les territoires du Nord-Ouest que pour les provinces qui formaient originairement la confédération. Les Territoires furent acquis à la suite d'une adresse du parlement du Canada à Sa Majesté, demandant que la Terre du Rupert et les Territoires du Nord-Ouest fussent réunis à la Confédération du Canada. L'adresse disait :

Que pour la plus grande prospérité du peuple canadien et l'avantage de tout l'empire, il serait à propos d'étendre vers l'ouest les limites de la Confédération du Canada, telle que constituée par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, jusqu'aux rives de l'océan Pacifique; que la colonisation des terres fertiles des districts de Saskatchewan, d'Assiniboine et de la rivière Rouge, le développement des richesses minérales qui abondent dans les régions du Nord-Ouest, et l'extension des relations commerciales dans les possessions de l'Amérique anglaise de l'Atlantique au Pacifique dépendent respectivement de l'établissement d'un gouvernement stable, capable de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre dans les Territoires du Nord-Ouest; que la prospérité d'une population extrêmement éparsse de sujets anglais, d'origine européenne, qui habitent déjà ces territoires éloignés et inorganisés, serait considérablement augmentée, si l'on y établissait des institutions politiques conformes, autant que les circonstances le permettent, à celles qui existent dans les diverses provinces de cette Confédération.

Les citations ci-dessus démontrent clairement d'abord, que les Territoires du Nord-Ouest étaient acquis pour l'avantage des provinces formant originairement la Confédération; secondelement, que le Canada avait l'intention de placer les Territoires sur le même pied que les autres provinces, et, en troisième lieu, qu'on inscrivit une garantie que les territoires seraient placés sur une